

AFFAIRE N° 11

Vente des eaux grasses des cantines scolaires à M. René BEGUE demeurant cour
Magran à Saint-Denis.

M. CADET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Selon les renseignements qui m'ont été fournis par l'économe du Centre Hospitalier Départemental, les eaux grasses de l'Hôpital sont vendues à un particulier pour la somme de dix mille francs par mois. Les quantités d'eaux grasses fournies journellement sont de l'ordre de 350 à 400 litres.

Compte tenu du nombre de cantines qui fonctionnent actuellement, les quantités d'eaux grasses à emporter seront sensiblement les mêmes que celles fournies par l'Hôpital.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs, de les céder pour un prix qui pourrait être approximativement le même. "

Le Maire : sur proposition de M. PARIS, le principe d'un appel d'offres à court délai pourrait être adopté. Comme les cantines scolaires ne travaillent pas pendant près de quatre mois de l'année, je pense qu'un prix forfaitaire annuel de 80.000. F par exemple serait acceptable.

La proposition de M. PARIS est adoptée à l'unanimité.